

FICHE TECHNIQUE

CERTIFICATION

Qu'est-ce qu'un produit écolabellisé ?

Quarante-huit familles de produits ou services écolabellisés existent à ce jour.

Tous les produits d'entretien ne sont pas écolabellissables. Qu'est-ce qu'un

Écolabel ? Comment reconnaître ces produits ? Quels sont les critères d'obtention ?

+ D'INFOS

Le site Internet

de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www.ademe.fr

Pour la création

ou l'application d'un écolabel, le site de l'Afnor : www.afnor.org

58 %

des collectivités territoriales françaises ont réalisé ou s'approprient à réaliser un achat éco-responsable en matière de produits d'entretien en 2006 ou 2007. D'après une étude de Factea Sourcing 2006.

« En 2012, 80 % des produits d'entretien approvisionnés par les acheteurs publics devront être écolabellisés ». Ceci est extrait d'une circulaire émanant du Premier Ministre en date du 3 décembre 2008. Cette exigence se retrouvera assu-

rément dans les marchés de prestations. Dans les démarches de progrès environnementales, ce critère est souvent retenu en priorité car facilement identifiable, avec un indicateur simple à renseigner : pourcentage de produits écolabel-

lisés achetés sur le total de produits écolabellissables achetés. Cette fiche est consacrée à la détergence et plus particulièrement à la catégorie des « Nettoyants universels et Nettoyants pour sanitaires ».



NETTOYANTS ÉCOLABELLISÉS

Différentes entreprises dans le monde proposent des nettoyants écolabellisés. En France, en voici quelques-unes : Abel Bonnex Sarl, Alcal Sas, AMH Labo, BFC, Blanchon, Brunel Chimie Dérivés, Chimio Technic, Christeyns, Copak, Dalli, Elcopharma, Eyrein Industries, HTS Bio, Hydrachim, Laboratoires Ceetal, Laboratoires Anios, Lobial, Lsc, Novamex, Ore Industrie, PFC SNC, Prodelta, Quadripack, RCSI, Salveco, Soprodiss Sas, Spada SA.

A Comment reconnaître un produit écolabellisé ?

Il existe **2 logos** pour différencier les produits écolabellisés. Ils peuvent figurer sur l'emballage du produit et la documentation *ad hoc*. Les deux ont la même valeur.

B L'écolabel, c'est quoi ?

Il s'agit d'une marque de **certification**. Cette marque est délivrée par Afnor Certification. La certification est basée sur un référentiel précis paru au **Journal Officiel**. L'objectif de l'écolabel est de valoriser les produits et services respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie : fabrication, utilisation, élimination.

C Pour quels produits ?

Tous les produits d'entretien ne sont pas écolabellissables. À ce jour, seuls les nettoyeurs universels et nettoyeurs pour sanitaires le sont. Cela inclut **3 catégories** de produits : les détergents pour sols, murs... les nettoyeurs pour vitres et les nettoyeurs pour sanitaires. Autrement dit, la plupart des produits utilisés.



D Comment l'obtenir ?

Les critères écologiques

Toxicité pour les organismes aquatiques

Elle se mesure par la VCD (volume critique de dilution-toxicité). Les limites à ne pas dépasser pour être écolabellisé sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nettoyeurs universels	VCD < 20 000 l / unité fonctionnelle ⁽¹⁾
Nettoyeurs pour vitres	VCD < 5 000 l pour 100 g de produit
Nettoyeurs pour sanitaires	VCD < 10 000 l pour 100 g de produit

⁽¹⁾ Unité fonctionnelle : dose recommandée par le fabricant en gramme par litre.

$$\text{VCD (par substance)} = \frac{\text{Poids}^{(2)} \times \text{FD}^{(3)}}{\text{FT}^{(4)}} \times 1000$$

⁽²⁾ Poids de la substance en gramme par unité fonctionnelle (nettoyant universel) ou pour 100g de produit (autres nettoyeurs) ⁽³⁾ FD : Facteur de dégradation ⁽⁴⁾ FT : Facteur de toxicité de la substance FD et FT sont donnés dans une liste DID parue au Journal Officiel

GRAND PRIX ÉCOLABEL 2008

Afnor Certification a remis les trophées de la communication Écolabel à l'occasion du salon Pollutec en décembre dernier, à trois titulaires NF Environnement et Écolabel européen.

La société HST Bio s'est vu décerner une mention spécial du jury. Ce fabricant de détergents issus de la chimie verte est certifié Écolabel européen nettoyeurs universels et sanitaires et liquides vaisselle mains. HST Bio a réalisé de nombreuses actions de sensibilisation auprès de ses clients et prospects : création de plaquette, interventions lors de conférences et colloques... Il accompagne également les distributeurs dans leur démarche de certification Écolabel.

FICHE TECHNIQUE

Les critères écologiques

Biodégradabilité des tensio-actifs

Tout agent tensio-actif entrant dans la composition d'un détergent écolabellisé doit être biodégradable facilement. Il s'agit de la biodégradabilité totale (minéralisation). La Directive détergent CE 648/2004 impose une dégradabilité de 60% en 28 jours. Les critères d'écolabellisation reprennent cette limite réglementaire en aérobie (imposée en présence d'air) mais ajoutent la même limite en anaérobie c'est-à-dire en absence d'air (d'oxygène).

Biocides exclus

Un produit désinfectant a pour vocation de détruire la flore microbienne. Ils sont donc nuisibles pour la vie et pour les écosystèmes.

Agents colorants

Les agents colorants utilisés doivent être autorisés par la Directive 76/768/CEE et ses évolutions.

Parfums

Comme déjà vu, pas de nitromuscs, ni de muscs polycycliques. Les parfums utilisés doivent être fabriqués conformément au code de bonnes pratiques de l'Association internationale des matières premières pour la parfumerie.

Substances interdites

Un certain nombre de substances sont interdites dans un produit écolabellisé parce qu'elles ont une incidence sur l'environnement ou sur la santé

humaine. Ce sont ainsi et de manière non exhaustive : les APEO (alkyl phenol ethoxylates), les ETDA (acide éthylène diamine tetra acétique), les NTA (acide nitrilo triacétique), les nitro-muscs et muscs polycycliques, les sels d'ammonium quaternaire. Sans oublier, les produits auxquels on aurait appliqué les phrases de risques : R31 R40 R45 R49 R68 R50-53 R59 R60 R61 R62 R63 R64. Ces phrases s'appliquent particulièrement aux produits CMR.

Substances sensibilisantes

Toutes les substances sensibilisantes repérées par les phrases de risques R42 et R43 (risque d'entraîner une sensibilisation par inhalation ou contact avec la peau) ne doivent pas dépasser une concentration en poids de 0,1%.

Composés organiques volatiles

Le produit écolabellisé ne doit pas contenir plus de 10% en poids de composés organiques volatils.

Phosphore

La quantité de phosphore doit être inférieure à 0,02g/unité fonctionnelle pour les nettoyants universels et 1g/100g de produit pour les nettoyants pour vitres.

Emballages

Les contenants plastiques doivent être marqués. Si l'emballage est constitué de plusieurs matières, elles doivent être facilement séparables. Quant au conditionnement en vaporisateur à gaz propulseur, il est interdit.

Les critères d'aptitude à l'emploi

Le fabricant doit montrer que le produit écolabellisé a un pouvoir nettoyant **équivalent ou supérieur** à celui d'un produit autre connu.

Il doit ainsi prouver son efficacité. Les principes de l'essai de performance sont définis au Journal Officiel. Les produits doivent être testés à leur capacité à éliminer les salissures et à leur non-agressivité sur la surface.

Les critères liés à l'information aux utilisateurs

Les instructions de dosage doivent être claires et bien lisibles et la mention «*Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement*» doit figurer sur l'emballage*.

Les conseils de prudence doivent indiquer «*À conserver hors de portée des enfants*», «*Ne pas mélanger des nettoyants différents*».

Le fabricant ou le distributeur doit mettre à la disposition des utilisateurs professionnels une formation adaptée. Il doit répondre à des **dispositions minimales** en matière d'assurance qualité. Le plan qualité prévoit que l'entreprise d'écrive les dispositions prises dans le processus de fabrication ainsi que la manière dont sont maîtrisés les documents, les produits non conformes...

* L'étiquetage est réglementé (voir Directive CE 648/2004). Les références du label écologique sont à récupérer sur le site europa.eu.int/ecolabel.